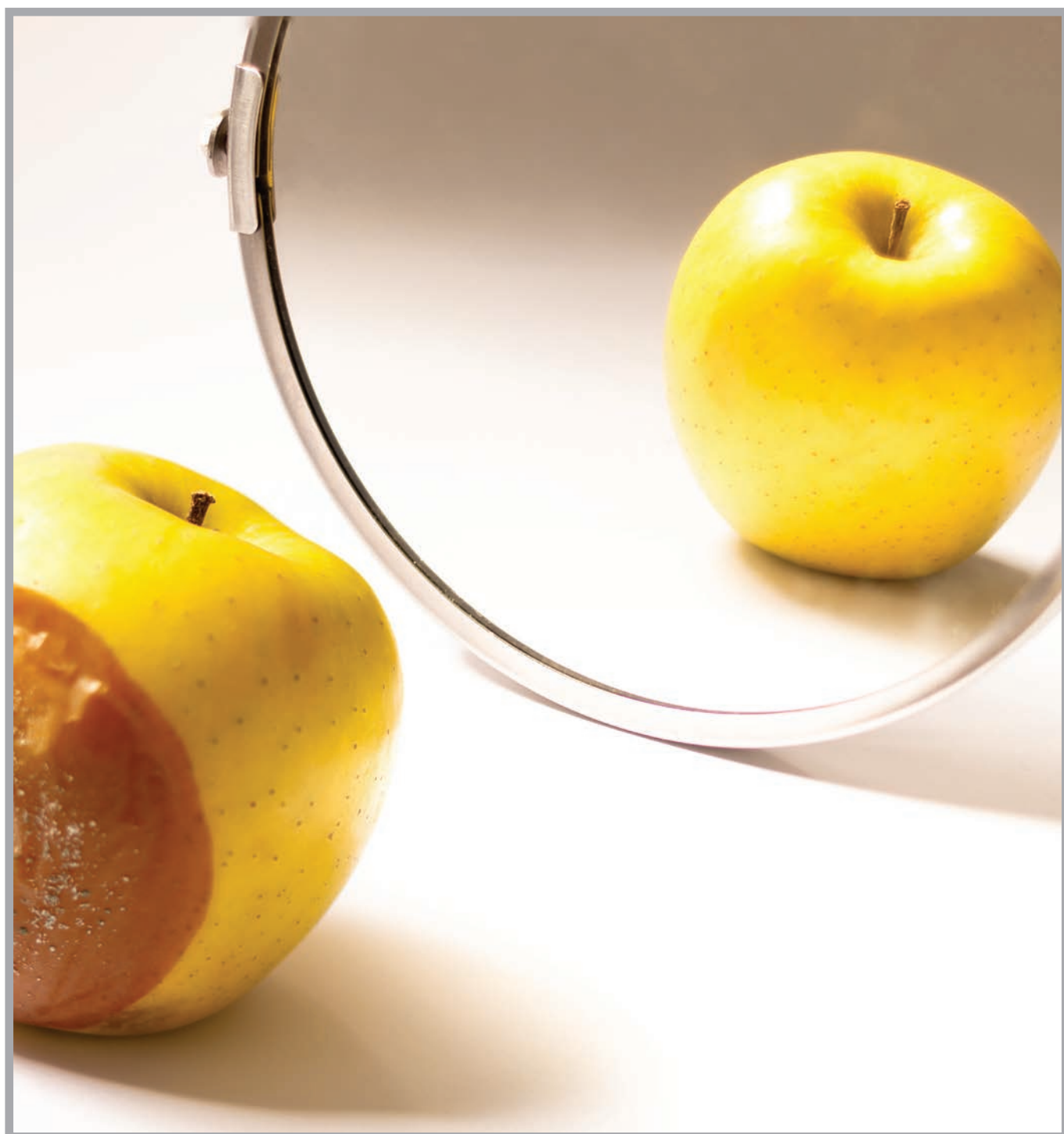

C O N F É R E N C E D E P R E S S E

SNES-FSU

La rentrée en vrai

L u n d i 2 8 a o û t 2 0 2 3 – 1 4 h 3 0





► SALAIRES

- **Les mesures Socle** représentent **5,5 %** de la masse salariale des personnels concernés
- **Augmentation** de la valeur du point d'indice au 1er juillet 2023 : **+1,5 %**
- **Inflation** en juin 2023, **+5,7 %** sur un an
- **70 %** des professeur-es, CPE, Psy-ÉN bénéficient d'une augmentation inférieure à **5,6 %**
- **Salaires mensuels nets** d'un-e professeur-e certifié-e, CPE, Psy-ÉN stagiaire : **1 841 €** dont 347 € de primes et indemnités
- **Augmentation minimale** au 1er septembre pour un certifié au 8^e échelon : **124 €** dont 92 € « Socle » et 32 € « indice »
- **17 ans** après la titularisation pour gagner **400 €** de plus
- **AESH en CDD** (3 ans) exerçant à 62 % (quotité moyenne) : **961 €** net par mois dont 63 € d'indemnité
- **AESH en CDI** avec 10 ans d'ancienneté exerçant à 62 % : **995 €** net par mois
- **AED en CDD** à plein temps : **1 428 €** nets par mois
- **AED en CDI** à plein temps : **1 432 €** nets par mois

► RECRUTEMENTS EN CRISE

- **1 433 postes non pourvus** soit 16% des postes offerts au CAPES, au CAPET et à l'agrégation
- **142 noms** seulement inscrits sur des listes complémentaires
- **166 admis** à deux concours
- **58 % de postes perdus** au Capes d'allemand, **69 %** en lettres classiques, **20 %** en lettres modernes, **24 %** en mathématiques, **25 %** en physique-chimie
- **329 000 enseignants** (1^{er} et 2^d degrés) à recruter entre 2019 et 2030 selon un rapport de la DARES France Stratégie uniquement pour pallier les départs en retraite prévisibles

▶ ON MANQUE DONC TOUJOURS DE PROFS !

Dès septembre et pendant de longues semaines (4 en moyenne), des élèves n'auront pas d'enseignant-es. La priorité n'est donc pas celle du remplacement court, au pied levé, de n'importe qui, n'importe comment : l'État doit avant tout être en mesure de faire face aux besoins pérennes d'enseignements de qualité pour tous les élèves, partout, tout le temps.

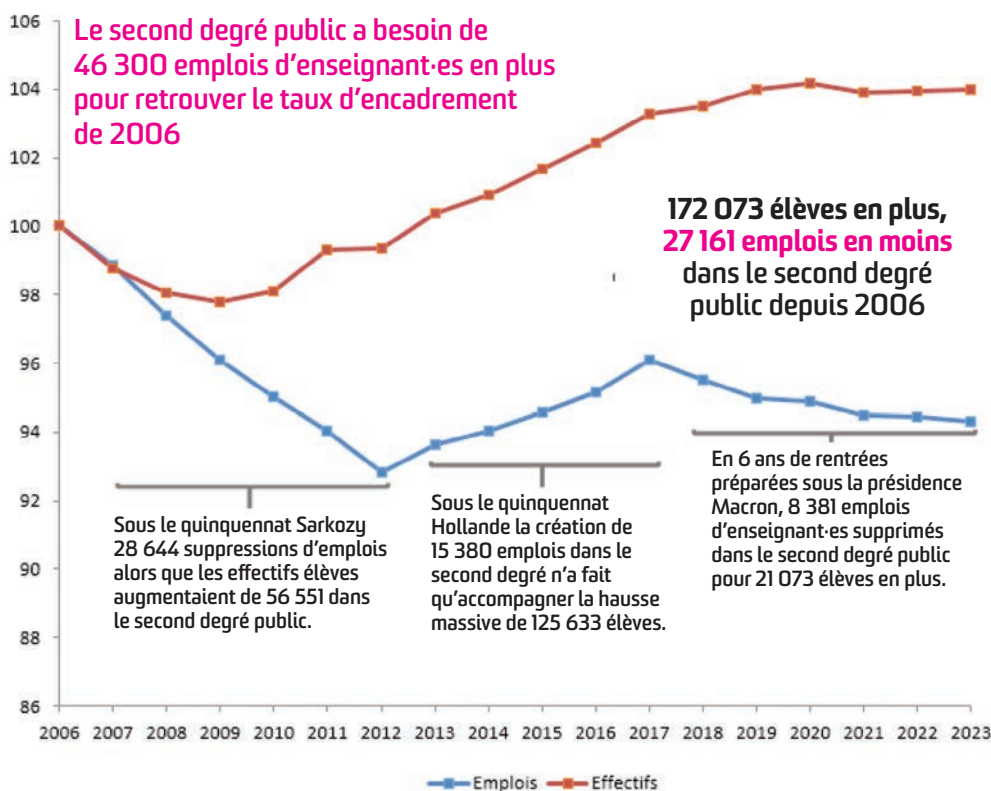
- **Nombre de postes vacants à la rentrée : + 43 %** entre la rentrée 2018 et la rentrée 2022
- Le nombre de postes non pourvus pour le second degré à la rentrée 2022 était en progression de 15,5 % (3 107 postes contre 2 690 en 2021). La durée moyenne de vacance de poste progresse aussi et s'établissait à 27,6 jours contre 26,8 jours en 2021 et 22,5 en 2020.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Postes non pourvus à la rentrée	3 049	2 168	2 531	2 238	2 690	3 107
Durée moyenne (jours)	24,3	22,5	20,8	22,5	26,8	27,6

La durée moyenne de vacance de postes, exprimée en jour, est le temps moyen nécessaire pour affecter un-e enseignant-e sur un poste non pourvu à la rentrée (source : exécution budgétaire 2022).

▶ LES MOYENS D'ENSEIGNEMENT ET LES EFFECTIFS ÉLÈVES

Le second degré public subit des décennies de sous-investissement alors que les effectifs élèves explosaient. Depuis l'élection d'Emmanuel Macron, la situation s'aggrave : en 6 ans, **8 381 emplois d'enseignant-es ont été détruits** dans le second degré public **pour 21 073 élèves en plus**. Dans un contexte global de quasi stabilité des effectifs élèves prévus à la rentrée 2023 (-840 élèves dans les collèges et lycées), 481 emplois sont encore supprimés. Autant de possibilités perdues pour desserrer les effectifs par classe ou assurer les remplacements !





LA RENTRÉE EN VRAI

EN FINIR AVEC LES CONTREVÉRITÉS

▶ **EMMANUEL MACRON ET GABRIEL ATTAL SONT DANS UN BATEAU, LES PERSONNELS TOMBENT À L'EAU**

Une histoire sans fin... l'année scolaire n'a même pas commencé que les personnels de l'Éducation nationale doivent déjà subir, une nouvelle fois, les déclarations surprenantes, agaçantes et provocatrices du président de la République. L'interview présidentielle confirme la main mise d'Emmanuel Macron sur l'Éducation et une méthode qui a largement contribué à la crise que traverse notre système éducatif. La défiance envers la parole de l'exécutif ne cesse de grandir, or l'Éducation nationale ne peut se gouverner sans les enseignant-es, ou contre eux.

Il y a urgence à ce que Gabriel Attal prenne la mesure de l'état d'épuisement, mais aussi de crispation des personnels, qui n'en peuvent plus de se voir jeter en pâture politique et médiatique alors qu'ils et elles tiennent, souvent seul-es, le service public d'Éducation.

▶ **LA RENTRÉE GOUVERNEMENTALE : DISCOURS VS RÉALITÉ**

Au-delà des dossiers brûlants de la rentrée, le projet d'École présidentiel est dangereux. En plus de malmener les personnels, derrière le vernis prétendument égalitaire, le projet macroniste est bien celui d'une École du tri social. Le risque d'une assignation à résidence sociale est grand et ne pourra que contribuer à aggraver les fractures de notre société. De plus, le président veut mettre l'École au centre des réponses à apporter après les émeutes.

Mais les propositions esquissées sont hors sujet : ce n'est pas en mettant au pas la jeunesse, pas plus qu'en réduisant les horizons des élèves que cette crise sera surmontée. Pour les élèves des quartiers populaires, la devise républicaine reste abstraite au regard des inégalités et discriminations qu'ils et elles subissent. La réponse, et même l'impératif : plus de services publics, une plus grande mixité sociale et une École réellement émancipatrice.



LA RENTRÉE EN VRAI

► **REPLACEMENTS PAR LE PACTE : PROMESSE NON TENUE !**

À l'instar des promesses salariales, celle sur le remplacement relève d'une forme de réalité alternative. Le remplacement « systématique » dès la rentrée ne sera pas effectif non pas parce que les personnels ne seraient pas suffisamment engagés mais bien parce que les propositions présidentielles ne sont pas des solutions. À travers le Pacte, le ministère fait le choix de faire porter sur les personnels déjà en poste et surchargés de travail, la responsabilité d'assurer une mission, le remplacement, que l'État est incapable de prendre en charge. De plus, les textes réglementaires du Pacte relèvent d'une forme de bricolage : le RCD ne sera pas nécessairement du poste pour poste et pourra même être « assuré » par un AED. Le pacte est une tromperie pour l'opinion publique et pour les personnels (dont le métier se transforme sans être revalorisé)... ces derniers ne s'y sont pas trompés et ont, à ce jour, largement suivi le SNES-FSU dans sa campagne de refus du Pacte.



► **ENVIRONNEMENT, UNE URGENCE**

Ces dernières semaines l'ont confirmé, nous sommes bien dans un état d'urgence climatique. La situation impose un changement profond de paradigme de nos politiques économiques, sociales et environnementales ainsi qu'une évolution de nos modes de vie. L'Éducation nationale doit prendre sa part dans la transition écologique. Les réponses apportées par le gouvernement sont très insuffisantes : le plan Béchu est doté de 2 milliards pour les travaux de rénovation énergétique de 10 000 écoles primaires jusqu'en 2027. En réalité, il faudrait investir 4 milliards d'euros par an pendant 10 ans, soit 40 milliards d'euros d'ici à 2033 ! Il faut engager et planifier sans attendre un plan d'investissement dans le bâti scolaire, dans lequel l'État prendra toute sa part, adapté à la transition écologique : végétalisation, isolation, réduction de la consommation énergétique... Les territoires ultramarins sont particulièrement touchés par les conséquences du réchauffement climatique (montée des eaux, sargasses, sécheresse...) et des scandales écologiques (chlordécone). Ils devraient être des territoires pilotes en matière d'énergies renouvelables.

SALAIRES

▶ L'ÉTAT DES LIEUX

- **Professeur-es certifié-es, CPE et Psy-ÉN** : les stagiaires sont recruté-es à BAC +5, à plein temps devant élèves pour la plupart, avec un salaire mensuel net de 1 494 € soit 1,08 SMIC. Leur rémunération, toutes indemnités comprises, s'établit à 1 841 €. Pour ces même catégories, une fois titularisé.e, il faut 17 années d'exercice pour voir son traitement passer de 2 102 € à 2 500 €.
- **La grille des AESH est revue à cette rentrée** : le premier échelon qui correspond aux trois premières années en CDD est juste au dessus du SMIC : 1 448 € net par mois pour un temps plein, à quoi s'ajoute une nouvelle indemnité de fonction de 102 €. Mais la plupart des AESH sont recruté-es à 62 % d'un temps plein, soit 961 € net par mois pour 24 heures d'accompagnement élève réparties sur la semaine ce qui laisse très peu de possibilité de cumuler un second emploi. La progression est quasi nulle puisqu'il faut passer les 12 années d'exercice pour voir ce salaire dépasser les 1 000 €.
- **Pour les assistant-es d'éducation (AED)** qui sont toujours en CDD, c'est le minimum fonction publique qui s'applique, soit 1 428 € net par mois pour un temps plein, mais nombreux sont à mi-temps et perçoivent donc 714 € par mois. Lorsqu'ils et elles sont recruté-es en CDI (nouvelle possibilité depuis la rentrée dernière), leur salaire est quasiment inchangé à 1 432 € net pour un temps plein et 716 € pour un mi-temps.

▶ UNE COMMUNICATION TROMPEUSE

« Une revalorisation historique », « 10 % d'augmentation sans contrepartie pour tous », « Pas un professeur à moins de 2 000 € »... Qu'il s'agisse du président de la République ou des ministres successifs, le message est toujours le même, mais la réalité ne suit pas. Les augmentations inconditionnelles représentent 5,5 % en moyenne pour le Socle et 1,5 % pour le point d'indice. Dans un contexte marqué par l'inflation, cela ne permet même pas de sauvegarder le pouvoir d'achat, alors parler de revalorisation... Emmanuel Macron reste le Président qui a gelé la valeur du point d'indice pendant tout son premier quinquennat et qui a reporté les dernières mesures PPCR d'un an.

▶ PERSPECTIVES ET REVENDICATIONS

La revalorisation que la profession attend et que la crise de recrutement rend impérative est encore devant nous. Il faut rattraper les pertes cumulées du fait d'années de gel de la valeur du point d'indice, et restaurer sur le long terme l'attractivité de nos métiers. Cette revalorisation ne peut être conditionnée à quelque nouvelle tâche ou mission que ce soit.

Le SNES-FSU revendique l'augmentation sans condition de 20 % de la valeur du point d'indice, son indexation sur les prix, le relèvement de 70 points de toutes les grilles.

Au début des années 1980, le salaire des professeur-es débutant-es correspondait à deux fois le SMIC. C'est cette perspective qu'il faut viser à terme pour les débuts de carrière et reconstruire les grilles pour reconnaître l'expérience acquise au cours de la carrière et redonner durablement de l'attractivité à nos professions.

DES PERSONNELS À BOUT

▶ DES MÉTIERS EXPOSÉS AU PACTE

Sentiment d'épuisement, d'impossibilité de tout faire, de perdre la main sous le poids des injonctions... les personnels verbalisent dans nos enquêtes et auprès des militant·es une saturation croissante dans l'exercice de leurs missions. Les parades que certain·es trouvent pour résister ou se protéger en prenant des temps partiels ou en renonçant à tout engagement additionnel ne sont pas tenables. Le Pacte, à rebours de ce besoin de temps qui s'exprime unanimement dans nos métiers, porte en lui un alourdissement de la charge de travail individuelle et une fragilisation des cadres collectifs : rapport d'activité pour justifier la rémunération, mission payée au forfait sans limite de temps, hiérarchies intermédiaires avec lettre de mission reçue du chef d'établissement, injonctions à l'uniformisation des pratiques pour être « remplaçable » à tout instant... Il faut bien au contraire restituer aux équipes du temps pour organiser des collectifs de travail qui permettent de faire face ensemble aux problématiques complexes d'apprentissage et d'orientation, ainsi qu'aux situations difficiles que peuvent rencontrer les élèves, comme le harcèlement.

▶ APPRENDRE ENSEMBLE

Après avoir permis au réseau privé catholique de renforcer et promouvoir sa pratique de l'entre-soi avec un protocole d'accord inadmissible, Emmanuel Macron organise la ségrégation sociale et scolaire au collège. En réservant aux élèves les plus fragiles une rentrée anticipée quand les autres élèves poursuivront leurs vacances, des heures de répétition en Sixième sur les savoirs fondamentaux quand les autres élèves approfondiront les programmes, une sortie précoce vers l'apprentissage portée par la Découverte des métiers quand les autres élèves se projettent vers le lycée, comment l'École peut-elle faire société ? Pour le SNES-FSU, les élèves doivent rester ensemble et travailler ensemble, dans des classes moins chargées avec des dédoublements réguliers pour accompagner de près tous les élèves, des savoirs disciplinaires progressivement spécialisés pour découvrir une culture commune, formatrice et émancipatrice. Faire réussir tous les élèves exige des apprentissages sur un temps long et dans des conditions nettement améliorées : il faut bien plus de 10 jours avant la rentrée pour combattre les inégalités.

▶ L'ÉCHEC DES RÉFORMES AU LYCÉE

L'annonce du report des épreuves de spécialité était attendue et demandée par le SNES-FSU depuis 4 ans. C'est le résultat de la mobilisation sans faille des personnels avec le SNES-FSU. Mais cela ne réglera pas tout. De manière transitoire, un allègement des programmes, la réorganisation complète du Grand oral et de l'EAF ou encore le maintien des trois spécialités en Terminale sont attendus. Certainement pas de nouveaux programmes d'EMC écrits à l'Élysée, ni de « *classe engagée dans le SNU* » ! À ce jour, 10 % des néobachelier·ères n'ont reçu aucune proposition de Parcoursup. Le bac doit redevenir la garantie d'un accès à l'enseignement supérieur et assurer à chaque élève les poursuites d'études de son choix. La réforme de la voie professionnelle aura des conséquences sur la voie technologique au lycée se restructurant avec d'un côté le lycée général et de l'autre le lycée professionnel qui mène à l'insertion directe sur le marché du travail. La voie technologique jusqu'au BTS sous statut scolaire (fortement menacé par l'apprentissage) est pourtant reconnue comme la voie la plus ouverte à toutes les catégories sociales mais pourra-t-elle encore jouer son rôle ?

SNES-FSU

46, avenue d'Ivry, 75647 PARIS Cedex 13

Tél. : 01 40 63 29 00 – Courriel : secgene2@snes.edu



▶ **Sophie Vénétitay,**
certifiée de S.E.S., enseigne
au lycée Rosa Parks à
Montgeron (Essonne)
Porte-parole du SNES-FSU



▶ **Gwénaél Le Paih,**
certifié de mathématiques,
enseigne au lycée
Anita Conti à Bruz
(Ille-et-Vilaine)



▶ **Emmanuel Séchet,**
certifié de mathématiques,
enseigne au lycée Raphaël
Elizé à Sablé-sur-Sarthe
(Sarthe)

Assistante relations presse : Laura Durand

Tél. : 01 40 63 29 30 – Courriel : communication@snes.edu

SUIVEZ-NOUS SUR : >>>  @SNESFSU >>>  SNES-FSU >>>  snesfsu >>> www.snes.edu



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN